

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 8 novembre 2023, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 99 représentants 163 voix
 Nombre de membres présents : 61 représentants 85 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 75 représentants 122 voix

Délibération n°CS2023/15

<p>Votants (en voix) : 122 Exprimés (en voix): 122 Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0</p>

OBJET : Mise en place de la M57 au 01/01/2024 – Amortissements des biens et subventions

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie
 CHAIX Sandrine

LAÏDOUNI-DENIS Myriam
 MARCHE Emilie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes // 1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
 BREYTON Stéphanie
 CHAMPROND Nicolas
 CHASSAGNON Guillaume
 CHAVAND Christelle
 CLOUZEAU Dominique
 DELPHIN Jean-Luc
 DELPHIN Maurice
 DEVAUTON Thierry
 DUPRAZ Marc
 ESCARON Dominique

EYMERY Clémentine
 GUSMEROLI Stéphane
 MAILLOT Isabelle
 MICHALLET Bernard
 MONIN Michelle
 MOREL Patrick
 MOREL Véronique
 PIEUCHOT Ghislaine
 PUTOT Éric
 RUBIER Éric
 ZANNA Maryline

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont // 1 représentant = 1 voix délibérative

BALZER Armelle
 BELLINGHERY Éric
 BLUMET Fabrice

FASOLA Frédéric
 GARCIA Muriel
 GAUCHON Sandrine

BOCHATON Brigitte et SUCHERE Séverine
BOITEZ Rodolphe
BOIX-NEVEU Arthur
BOUZON Elodie
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COURTOIS Gilbert
DELCAMBRE Philippe
DUPRAZ Fabien
POZO Jean-Christophe
EGO Catherine

GUILLEMAT Serge
LAMBERT Hervé
LAMIDIEU Éric
LAVAL Sylvain
REY René
SECO Marc
SEMANAZ Géraud
TOUIHRAT Frédéric
USSEGLIO-THOMASETTI Denis
ZUCCHERO Pascal

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités // 1 représentant = 1 voix délibérative

BOIS André et WADOWIAK Monika
DEPINOIS Marc

MOLLIERE Denis
PICHON MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

MONTORO Marie Pierre à CHAIX Sandrine
SANDRAZ Éric à CHAIX Sandrine

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie
VENTURINI Martine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à CLOUZEAU Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à ESCARON Dominique
GERIN Anne à ESCARON Dominique
SUSZYLO Christophe à MOREL Véronique

FAURE Nathalie
GUICHARD Annick

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes // 1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre à HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre // 1 représentant = 1 voix délibérative

LAGUILLAUMIE Vincent à GUSMEROLI Stéphane

MERLE Alain à MICHALLET Bernard
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BOUCHERLE Jean-Xavier
GROS BONNIVARD Patrice
HASCOET Sébastien

LABRUDE Evelyne
LUC-POUPAT André
MARLIN Cindy
MOUGIN Nicolas
PIVOT Julien

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont // 1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à PICHON MARTIN Bertrand
DURAND Bernard à BREYTON Stéphanie
NAILLON Antoine à DELCAMBRE Philippe
DUPERCHY Pierre

LEGUILLARME Nicolas
PELLICIER Sophie
PICARD Christian
VENPRAET Daphné

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités // 1 représentant = 1 voix délibérative

BAZIN Jean-Jacques à GUILLEMAT Serge
BASSET Michel

MILLET Régine
MACHON Martine

OBJET : Mise en place de la M57 au 01/01/2024 Amortissements des biens et subventions

La mise en place de la M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Pour rappel, sont considérées comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine.

Par ailleurs, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, le syndicat mixte de gestion du Parc calculant jusqu'à présent en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du syndicat.

Toutefois, dans la logique d'une approche par enjeux, il est proposé d'aménager la règle du prorata **temporis pour les cas suivants** :

- Les subventions d'équipement versées. Il est proposé qu'elles soient amorties au cours de l'exercice de l'année N+1.
- Les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500.00 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé. Il est proposé que ces biens de faible valeur soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- Les actions pluriannuelles engagées dans le cadre des programmes d'actions et qui comportent des financements extérieurs. Il est proposé de faire correspondre la durée d'amortissement du bien à la durée d'amortissement de la subvention et de commencer l'amortissement du bien et de la subvention la même année. Ainsi, l'année de mise en place de l'amortissement sera l'année N+1 du dernier versement en dépenses du bien ou en recettes de la subvention si celle-ci est postérieure.

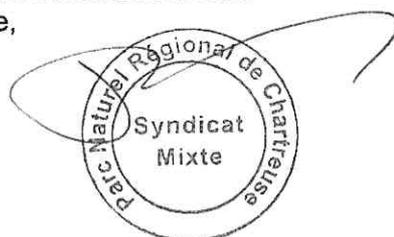
Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Au vu des différents éléments présentés ci-dessus,

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***De pratiquer l'amortissement au prorata temporis pour la durée définie dans l'annexe 1 en fonction de chaque type de biens à compter du 1^{er} janvier 2024,***
- ***De valider les durées d'amortissement tels que définies dans l'annexe 1 au présent rapport,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.***

Ainsi fait et délibéré le 8 novembre 2023
Pour copie conforme,
Le Président



Publiée le **09 NOV. 2023**

ANNEXE 1 – DUREES D'AMORTISSEMENT

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement à partir du 01/01/2024
		Biens dont la valeur est inférieure à 500 €	1
INCORPORELLES			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5
2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2032	Frais de recherches et de développement	Frais de recherches et de développement	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
204xxxx1	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Biens mobiliers, matériel et études	5
204xxxx2	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Bâtiments et installations	10
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, progiciels	2
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2
CORPORELLES			
2121	Plantations	Plantations	10
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	15
21328	Autres bâtiments privés	Logements privés	15
21578/2158	Autres matériel technique	Petit matériel et outillage autre que voirie	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
21828	Autres Matériels de transport	Véhicules	5
2183x	Autres matériel informatique	Matériel informatique	4
2184x	Autres matériels de bureau et mobiliers		5 ans - 10 si renouvellement total
2185	Matériel de téléphonie	Téléphone, serveurs téléphoniques...	3
2188	Autres		5